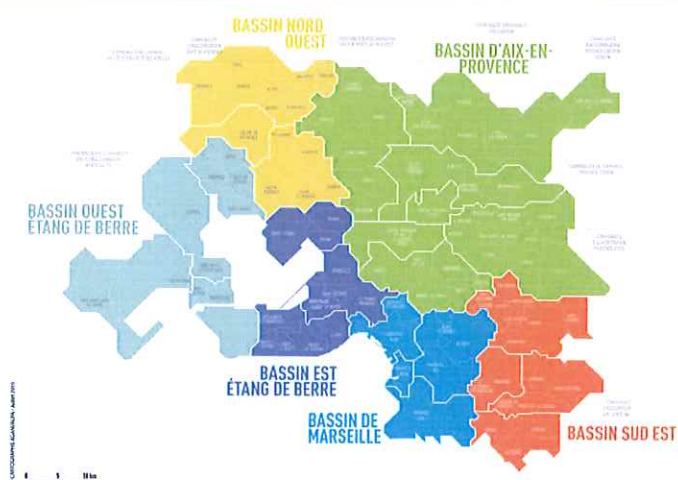


La Métropole Aix-Marseille-Provence, Autorité Organisatrice de la Mobilité durable (AOMD) sur l'ensemble de son territoire, est compétente pour élaborer son Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2020-2030 en concertation avec les partenaires institutionnels, dont les 92 communes, et la population.

Le PDU définit l'organisation des déplacements des personnes et des marchandises sur une période de 10 ans. Lancé en décembre 2017, le projet a été arrêté en décembre 2019. Après consultation de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées, il entre à présent en enquête publique à l'issue de laquelle il sera approuvé en octobre 2021.

Le PDU vise à développer un système de mobilité adapté aux spécificités du territoire, afin que chaque métropolitain dispose d'une solution de mobilité alternative à la voiture individuelle (vélo, transports collectifs, covoiturage, ...). Il sera décliné en plans locaux de mobilité qui préciseront, dans chaque bassin de proximité, certaines actions opérationnelles d'intérêt local.

### Les bassins de mobilité de proximité



### LES 4 GRANDS ENJEUX DU PDU

1. Faciliter la mobilité pour faire de la Métropole Aix-Marseille-Provence une métropole attractive, fluide et accessible à tous
2. Adapter les mobilités aux caractéristiques du territoire d'une métropole polycentrique aux densités contrastées
3. Diversifier l'offre de mobilité en structurant la combinaison des modes de déplacement
4. Améliorer les mobilités pour développer un cadre de vie remarquable et respirable

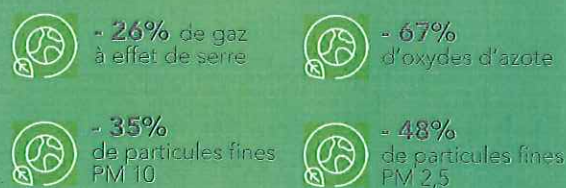
### LES OBJECTIFS DU PDU EN CHIFFRES CLÉS

#### Objectifs de part modale 2030 : vers des mobilités plus durables



#### Objectifs d'amélioration de la qualité de l'air\*

\*référence 2012



### UN PROJET LARGEMENT CONCERTÉ

Une concertation continue a permis d'enrichir le projet et de donner une large place à l'avis de chacun à travers :

- 19 ateliers réunissant 520 participants
- 2 enquêtes en ligne, recueillant 3 000 réponses
- 1 registre de concertation numérique : 130 documents disponibles, 17 000 visiteurs

» Lancée en 2018, le processus s'est achevé en octobre 2019.



CONCERTATION PUBLIQUE ELABORATION PDU 2020-2030 AIX-MARSEILLE-PROVENCE ATELIER

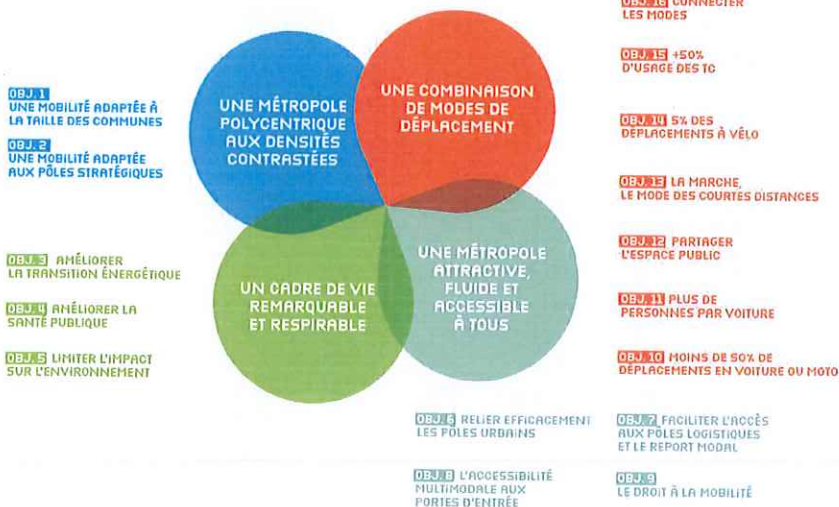
### CALENDRIER DU PROJET DE PDU



\* Personnes publiques associées

\*\* Mission Régionale de l'Autorité Environnementale

## 4 ENJEUX ET 17 OBJECTIFS



## 110 ACTION DU PDU EN 7 LEVIERS

### 3 Leviers pour créer des systèmes modaux

- > Un système vélo global
- > Un système de transport performant
- > Un système routier réinventé, innovant, efficace et durable

### 3 Leviers pour lier les systèmes et favoriser l'intermodalité

- > Un réseau hiérarchisé de pôles d'échanges multimodaux
- > Des espaces publics partagés et attractifs
- > Des services de mobilité agiles et accessibles

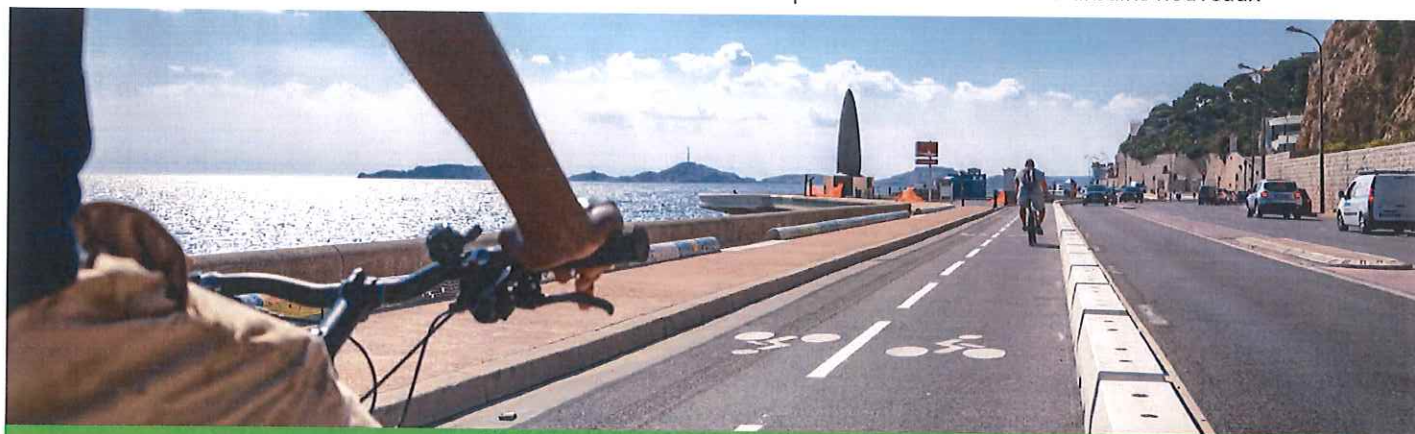
### 1 Levier pour se donner les moyens de réussir

## UN SYSTÈME VÉLO GLOBAL

- Mailler et sécuriser le réseau cyclable et créer des services pour faciliter son usage
- 500 km d'axes structurants aménagés
- 200 km à vocation de loisirs et de tourisme
- 50 000 places de stationnement vélos
- Location courte ou longue durée
- Aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique

## UN SYSTÈME DE TRANSPORT PERFORMANT

- Débloquer le noeud de Saint-Charles (en lien avec le projet Ligne Nouvelle Provence Alpes Côte d'Azur)
- Développer le Réseau Express Métropolitain :
  - 3 lignes ferroviaires « TER + » : Marseille-Gardanne-Aix, Marseille-Aubagne-Toulon, Marseille-Vitrolles Aéroport Marseille Provence-Miramas
  - Valtram entre Aubagne et la Bouilladisse
  - 26 lignes « Car + » desservant plus de 80% des habitants
- Réaliser plus de 200 km de THNS urbains nouveaux



PISTE CYCLABLE CORNICHE KENNEDY - MARSEILLE

## UN SYSTÈME ROUTIER RÉINVENTÉ, INNOVATION, EFFICACE ET DURABLE

- Améliorer la santé et l'environnement en réduisant la circulation automobile et en favorisant l'usage de véhicules propres :
  - Mise en place d'une Zone à Faibles Émissions dans le centre de Marseille
  - Primes à l'achat de véhicules électriques prolongées jusqu'en 2025
  - Plus de 1 000 bornes de recharge publiques installées d'ici 2030
- Optimiser le réseau routier :
  - 100 km de site propre sur autoroutes et voies rapides
  - Développer le covoiturage
  - Développer les boulevards urbains multimodaux
- Organiser un système logistique plus durable
  - Améliorer sa qualité environnementale
  - Développer le fret ferroviaire ou fluvial



LE TRAMWAY D'AUBAGNE UNE LIGNE DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN



BORNE DE RECHARGE PUBLIQUE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES